
Schweizerische Konferenz der Gleichstellungsbeauftragten
Conférence Suisse des Délégué-e-s à l'Égalité entre Femmes et Hommes
Conferenza Svizzera delle Delegate alla Parità fra Donne e Uomini

Office fédéral des assurances sociales
Domaine Famille, générations et société
Secteur Questions familiales
Effingerstrasse 20
3003 Berne
Courriel : familienfragen@bsv.admin.ch

Coire, le 20 janvier 2016

Modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (nouvelles aides financières pour permettre de concilier vie de famille et vie professionnelle)

Consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

La Conférence Suisse des Délégué-e-s à l'Égalité entre Femmes et Hommes (CSDE), qui regroupe tous les services de l'égalité officiels de Suisse, profite volontiers de l'opportunité qui lui est offerte de s'exprimer sur le projet cité en objet.

La CSDE est favorable à la proposition du Conseil fédéral qui entend donner un coup de pouce supplémentaire à l'accueil extra-familial des enfants afin qu'il soit plus facile de concilier vie familiale et vie professionnelle (ou formation), notamment en remédiant aux effets pervers du système actuel.

La CSDE a les remarques suivantes à faire sur les modifications de loi proposées:

1. Enveloppe budgétaire

Le programme d'impulsion proposé est limité à cinq ans et l'enveloppe budgétaire prévue s'élève à 100 millions de francs. Le Conseil fédéral prévoit 82,5 millions de francs pour couvrir l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extra-familial pour les enfants. Il estime par ailleurs que 15 millions de francs devraient suffire à la promotion de projets visant une meilleure adaptation de l'offre d'accueil extra-familial aux besoins des parents. Dans ce domaine justement, la CSDE juge qu'il y a beaucoup à faire, notamment pour étoffer l'offre d'encadrement des enfants d'âge scolaire mais aussi pour proposer des solutions aux parents dont les horaires de travail sont irréguliers ou atypiques. Dans ce contexte, la CSDE juge que le montant prévu est insuffisant et propose plutôt 30 millions de francs, soit le double, ce qui implique une hausse du crédit d'engagement à 115 millions de francs.

2. Durée du programme

La CSDE estime qu'il faudrait allonger la durée du programme : pour que l'augmentation du montant de la subvention puisse produire des effets durables, il faut qu'elle s'inscrive sur plusieurs années. C'est pourquoi il est souhaitable que la Confédération aide les cantons et les communes pendant plus de trois ans. Cela les poussera également à augmenter le montant de leurs subventions. Comme expliqué dans le rapport (p. 28 ss), les effets d'un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle et d'une augmentation des revenus des parents ne seront pas immédiats. Il y aura un décalage entre le moment où les cantons et les communes percevront des recettes fiscales supplémentaires et réaliseront des économies et le moment où ils devront financer les subventions avec cet argent. C'est là que doit intervenir la Confédération en versant des contributions destinées à couvrir l'augmentation du montant des subventions.

3. Autres remarques


L'économie profite elle aussi des aides publiques à l'accueil extrafamilial, surtout lorsqu'il s'agit de mieux répondre aux besoins des parents, comme c'est le cas du présent projet. C'est la raison pour laquelle il est tout à fait souhaitable de prendre en compte les contributions des employeurs comme prévu à l'article 3a, alinéa 1. Il serait toutefois important que ces contributions apparaissent également à l'article 3b (meilleure adaptation de l'offre d'accueil extra-familial). Nous suggérons donc de faire figurer explicitement les efforts consentis de la part des employeurs à cet endroit-là aussi, et ainsi de stimuler leur réalisation.

Le rapport explicatif attire l'attention sur le fait qu'il faut veiller à ce que les tarifs de l'accueil extra-familial ne dissuadent pas les parents de travailler. Les cantons de Bâle-Ville et de Zurich se sont penchés sur cette question complexe à partir de quelques communes et ont commandé des lignes directrices afin de savoir à quoi pourrait ressembler la tarification¹. Selon nous, cette question va de pair avec celle de l'aide au subventionnement. Il faudrait donner aux cantons et aux communes les moyens de revoir leur système tarifaire.

Lors de la mise en œuvre du programme d'impulsion, il faut également tenir compte du fait que les cantons ne règlent pas tous les compétences de l'accueil extrafamilial de la même manière (autorisation, surveillance, réglementation, financement). Pour que tous les cantons puissent bénéficier des aides financières, il faut qu'outre les cantons, les instances compétentes puissent elles aussi déposer des demandes et recevoir des aides financières.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos requêtes et vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

La présidente de la Conférence Suisse des Délégué•e•s à l'Égalité entre Femmes et Hommes



Silvia Hofmann

¹ Cf. « Familienfreundliche Steuer- und Tarifsysteime. Vergleich der Kantone Basel Stadt und Zürich » (Systèmes fiscaux et tarifaires favorables aux familles. Comparaison des cantons de Bâle-Ville et de Zurich), Infras 2012, sur mandat des deux bureaux cantonaux de l'égalité. Tableau « Geeignete Ausgestaltung von FEB-Tarifsysteimen », p.75 du rapport final ou p. 8 du condensé, téléchargeable à l'adresse: http://www.ffq.zh.ch/internet/justiz_innere/ffq/de/familie/steuer_sozialsystem.html.